



Simplicity™ GoDRI™ Herbicide

GRUPE	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

Pour la suppression en postlevée de la folle avoine, du brome du Japon, de la sétaire glauque et de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris le gaillet gratteron et l'ortie royale, dans le blé de printemps, le blé dur, le blé d'hiver et triticales.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: pyroxsulam 21,5%
Granulés mouillables

NO. D'HOMOLOGATION 31916 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION : IRRITE LES YEUX

CONTENU NET: 0,5 kg - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
2400, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
ATTENTION IRRITE LES YEUX

Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

En tout temps : Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Une combinaison n'est pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les laver et les ranger à l'écart tout autres vêtements au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits avec une pente modérée à forte, des sols compactés, ou les sols argileux. Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues. La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de bandes végétales entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger. Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des aliments du bétail, des engrais ou autres pesticides. Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur. Afin d'empêcher la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Produit

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Simplicity™ GoDRI™ est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de la folle avoine et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver et de triticale sans contre-ensemencement de légumineuses. L'herbicide Simplicity GoDRI se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil.

On doit appliquer l'herbicide Simplicity GoDRI tôt en post-émergence, aux pousses principales de la folle avoine et des mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Des conditions favorisant la pousse de mauvaises herbes augmentent l'action de l'herbicide Simplicity GoDRI en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section "MODE D'EMPLOI " de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Simplicity GoDRI freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes ne seront visibles que 1 à 3 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide Simplicity GoDRI inhibe la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. L'herbicide Simplicity GoDRI est un herbicide du Groupe 2.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver pourrait les exposer à la pulvérisation ou à la dérive de celle-ci. Voir la section "Risques pour l'environnement" de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités avec l'herbicide Simplicity GoDRI peuvent être ensemencés 11 mois suivant une application de l'herbicide Simplicity GoDRI avec les cultures suivantes : orge, moutarde brune, canola, haricots secs (de l'espèce *Phaseolus vulgaris*) lin, Brassica juncea de qualité de type canola, lentilles, avoine, pois de grande culture, pois chiche, blé de printemps, soya et moutarde jaune, autrement, ceux-ci peuvent être aménagés en jachère d'été. Les champs ayant été traités avec l'herbicide Simplicity GoDRI peuvent être ensemencés 10 mois suivant une application de l'herbicide Simplicity GoDRI avec les cultures suivantes : maïs de grande culture, tournesol et pomme de terre.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Dow AgroSciences Inc.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des produits.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

Application par pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne: **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

L'HERBICIDE SIMPLICITY GoDRI UTILISÉ SEUL

Mode d'application blé de printemps, blé durum, triticale

Pour la suppression des populations de folle avoine faible (<75 plants/m²) et brome du Japon à partir de la 1ère feuille à la 4ième feuille, à l'apparition de la 2ième talle sous bonnes conditions de croissance appliquer l'herbicide Simplicity GoDRI à un taux de 52 g par hectare. Appliquer l'herbicide Simplicity GoDRI à raison de 70 g par hectare pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges (voir ci-dessous).

Toujours ajouter un surfactant non ionique (Agral 90, Ag-Surf ou Surf 92) à 0,25 v / v (0,25 L par 100 L de solution de pulvérisation) lorsqu'on applique l'herbicide Simplicity GoDRI seul. Appliquer au moyen d'équipement aérien ou terrestre assurant une couverture uniforme. Voir le tableau ci-dessous pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les mauvaises herbes qui émergent après l'application ne seront pas supprimées.

Mauvaises herbes supprimées avec l'herbicide Simplicity GoDRI à 52 g/ha

folle avoine (faibles populations folle avoine; <75 plants/m²)
brome du Japon (1-4 feuilles)††

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide Simplicity GoDRI à 70 g/ha

Mauvaises herbes supprimées :

échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles)	sétaire glauque (1-5 feuilles)
brome du Japon (1-6 feuilles) ††	amarante à racine rouge (1-8 feuilles)
canola spontané† (1-6 feuilles)	folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles)
mouron des oiseaux (jusqu'à 10 cm)	ortie royale (1-8 feuilles)
gaillet gratteron (jusqu'à 6 verticilles)	mauve à feuilles rondes (jusqu'à 6 feuilles, <10 cm de diamètre)
spargoute des champs (jusqu'à 2 stade du verticille, <10 cm de hauteur)	renouée (renouée persicaire, 1-5 feuilles)
saponaire des vaches (jusqu'à 8 feuilles)	bourse à pasteur (jusqu'à 30 cm de haut)
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm)	tabouret des champs (jusqu'à 30 cm de haut)

†Ne supprimera pas le canola spontané ayant une tolérance à l'imidazolinone

†† Pour supprimer le brome du Japon à partir de la 1ère feuille à la 4ième feuille, à l'apparition de la 2ième talle sous bonnes conditions de croissance, appliquer Simplicity GoDRI au g/ha taux 52. Pour les plus grands brome du Japon (jusqu'au stade 6 feuilles) et moins de conditions de croissance optimales, utiliser les 70 g ha.

Mauvaises herbes réprimées :

brome des toits (2-6 feuilles, 4 talles)	renouée liseron (1-4 feuilles)
pissenlit (semis et rosettes hivernantes de 20 cm ou moins)	chardon des champs (jusqu'à 30 cm de hauteur, bourgeonnement)
sétaire verte (1-5 feuilles)	soude roulante (jusqu'à 10 cm de hauteur)
lychnide blanche, (jusqu'à la première étape de la fleur, à moins de 20 cm de hauteur)	ivraie de Perse (1 feuille à 4 feuilles, 2 talles)

Périodes d'application

Pour blé de printemps et blé durum: Appliquer sur le blé en croissance active entre le stade de 3 feuilles jusqu'au stade de la feuille étendard. Pour triticale: Appliquer sur le triticale en croissance active entre le stade de 3 feuilles jusqu'au 1er nœud. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active : mauvaises herbes graminées jusqu'au stade de 4 feuilles, 2 talles et mauvaises herbes à feuilles larges tel qu'indiqué au tableau ci-dessus. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Mode d'application - Blé d'hiver (application à l'automne ou au printemps) pour le brome des toits

L'herbicide Simplicity GoDRI appliqué à l'automne permet de supprimer le brome des toits tandis qu'une application au printemps permet de le réprimer. Appliquer l'herbicide Simplicity GoDRI à raison de 70 g par hectare. Ajouter ASSIST CONCENTRATÉ D'HUILE de BASF à 0,8 % v/v (0,8 L/100 L de mélange de pulvérisation) ou l'adjuvant Merge à 0,5 % v/v (0,5 L/100 L de mélange de pulvérisation, application au printemps seulement). Appliquer au moyen d'équipement aérien ou terrestre assurant une couverture uniforme. En plus de réprimer le brome des toits lorsqu'appliqué au printemps, l'herbicide Simplicity GoDRI supprimera/réprimera également les mauvaises herbes indiquées. L'herbicide Simplicity GoDRI ne supprimera que les mauvaises herbes émergées. Les mauvaises herbes qui émergent après l'application ne seront pas supprimées.

Périodes d'application

Appliquer à l'automne lorsque le blé d'hiver est au stade de 1 à 3 feuilles ou au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles. Dans le cas d'applications à l'automne, appliquer lorsque le brome des toits est en croissance active au stade de 1 à 3 feuilles ; dans le cas d'applications au printemps, appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active aux stades indiqués. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Occasionnellement, un léger jaunissement ou une réduction de la taille de la culture traitée peut survenir. Ces symptômes temporaires disparaissent dans les 14 jours sans diminution du rendement. Ne pas appliquer sur des cultures souffrant de sécheresse, de carence nutritive ou qui sont exposées au gel ou à d'autres facteurs agronomiques affectant leur croissance.

Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. L'herbicide Simplicity GoDRI résiste à la pluie 2 heures après l'application.

Instructions pour le mélange (L'herbicide Simplicity GoDRI utilisé seul)

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide Simplicity GoDRI
4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser de 30 à 100 L de mélange par hectare.
5. Ajouter le surfactant requis.
6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalles pré-récolte/pacage

Ne pas laisser paître le bétail à l'intérieur des 7 jours suivant l'application. Délai de récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

On peut mélanger en réservoir l'herbicide Simplicity GoDRI avec des herbicides et/ou des fongicides tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des produits.

Pour l'application du l'herbicide Simplicity GoDRI dans les mélanges en réservoir, ajouter seulement un surfactant lorsque l'étiquette du produit d'association homologuée du mélange en réservoir indique que son utilisation est requise, conformément à cette étiquette. Voir le tableau ci-dessous pour les recommandations de surfactant pour les mélanges en réservoir spécifiques.

Mélanges en réservoir avec l'herbicide Simplicity GoDRI à 70 g/ha

Blé de printemps et blé durum seulement

Produit d'association herbicide	Taux du produit d'association herbicide (Produit /ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
Curtail™ M Herbicide	1,5 L/ha	laiteron potager (1-5 feuilles) consulter l'étiquette
Frontline™ XL Herbicide	1,25 L/ha	laiteron potager (1-5 feuilles) érodium cicutaire (1-8 feuilles) consulter l'étiquette
Frontline 2,4-D XC Herbicide	66,7 mL/ha Frontline 2,4-D XC A + 567 mL/ha Frontline 2,4-D XC B	laiteron potager (1-5 feuilles) érodium cicutaire (1-8 feuilles) renouée liseron (1-8 feuilles) + mauvaises herbes supprimées par 2,4-D ester à 350 g ea ha††

Blé de printemps et Blé durum et Blé d'Hiver

Produit d'association herbicide	Produit d'association fongicide	Taux du produit d'association herbicide (Produit /ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
L'herbicide Simplicity GoDRI seul	Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide.	Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées.
Attain™ XC A Herbicide + Attain XC B Herbicide	Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	0,23 L/ha Attain XC A Herbicide + 0,64 L/ha Attain XC B Herbicide Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide.	érodium cicutaire (1-8 feuilles) renouée liseron + mauvaises herbes figurant sur l'étiquette pour le Taux Faible du mélange Attain XC A Herbicide + Attain XC B Herbicide Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées.
Herbicide OcTTain™ XL		1,1 L/ha	consulter l'étiquette

Spectrum™ Herbicide		100 mL/ha Spectrum A + 1,5 L/ha Spectrum B	consulter l'étiquette
Herbicide Prestige™ XC		0,31 L/ha Prestige XC A + 1,5 L/ha Prestige XC B	laiteron potager (1-5 feuilles) renouée liseron (1-9 feuilles) soude roulante (2-10 cm de haut)
Herbicide Prestige™ XL		1,75 L/ha Prestige XL	laiteron potager (1-5 feuilles) renouée liseron (1-9 feuilles) soude roulante (2-10 cm de haut)
Stellar™ A Herbicide + Stellar B Herbicide		1,0 L/ha Stellar A Herbicide + 580 mL/ha Stellar B Herbicide	Consulter l'étiquette
Stellar™ XL Herbicide		1,0 L/ha Stellar XL Herbicide	Consulter l'étiquette
Herbicide Pixxaro™ A		308 mL/ha Herbicide Pixxaro A	Consulter l'étiquette
Herbicide Paradigm™		25 g/ha Herbicide Paradigm	Consulter l'étiquette
MCPA ester	Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	348 – 552 g e.a./ha (c.-à-d., 0,58 – 0,92 L/ha of MCPA Ester 600) Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide.	érodium ciculaire (1-8 feuilles) ††† renouée liseron†+ mauvaises herbes figurant sur l'étiquette pour ce taux de MCPA ester Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées.
		280 g e.a./ha (c.-à-d., 465 mL/ha de MCPA Ester 600)	canola spontané (stade de 1- 6 feuilles)* chénopode blanc (stade de 1-6 feuilles) *Y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone
2,4-D ester		280 g e.a./ha (c.-à-d., 425 mL/ha de 2,4-D Ester 700)	canola spontané (stade de 1- 6 feuilles)* chénopode blanc (stade de 1-6 feuilles) *Y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone
Buctril M		1,0 L/ha	Consulter l'étiquette
Refine Extra 75 DF		20 g/ha Un adjuvant homologué est requis pour ce mélange.	Consulter l'étiquette

Herbicide Refine SG		30 g/ha Un adjuvant homologué est requis pour ce mélange.	Consulter l'étiquette
Herbicide PP-3317		30 g/ha Un adjuvant homologué est requis pour ce mélange.	Consulter l'étiquette
Herbicide PP-2525		30 g/ha Un adjuvant homologué est requis pour ce mélange.	Consulter l'étiquette
Thumper Herbicide Selectif Emulsifiable		1,0 L/ha	Consulter l'étiquette

†Pour les mauvaises herbes plus larges ou les infestations graves, utiliser le MCPA ester à un taux de 630 g a.e./ha (p.e.1,05 L/ha)

†† Semis au stade de 2-4 feuilles :moutarde (en croissance active) (sauf des chiens et tansie verte), sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, prêle des champs (suppression des parties épigées seulement), tabouret des champs, salsifis majeur, laitue scariote, cranson dravier (suppression des parties épigées seulement), kochia à balais, chénopode blanc, plantain, herbe à poux, centaurée de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, mélilot, vesce, radis sauvage

†††Utiliser 1,05 L/ha pour supprimer l'érodium cicutaire

Mélanges en réservoir avec l'herbicide Simplicity GoDRI à 52 g/ha pour les cultures de blé de printemps, de blé durum et blé d'hiver avec des populations faibles de folle avoine (<75 plantes/m²)

Produit d'association herbicide	Produit d'association fongicide	Taux du produit d'association herbicide (Produit /ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
Attain XC A Herbicide + Attain XC B Herbicide	Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	0,23 L/ha Attain XC A Herbicide + 0,64 L/ha Attain XC B Herbicide Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide.	saponaire des vaches (jusqu'à 8 feuilles), folle avoine, renouée liseron (1-4 feuilles) + mauvaises herbes figurant sur l'étiquette pour le Taux Faible du mélange Attain XC A Herbicide + Attain XC B Herbicide Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées.
Herbicide OcTTain XL		1,1 L/ha	consulter l'étiquette
Stellar™ A Herbicide + Stellar B Herbicide		1,0 L/ha Stellar A Herbicide + 580 mL/ha Stellar B Herbicide	Consulter l'étiquette
Herbicide Stellar XL		0,8 - 1,0 L/ha	Consulter l'étiquette

Instructions pour le mélange (L'herbicide Simplicity GoDRI mélangé avec d'autres produits)

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide Simplicity GoDRI
4. Ajouter la bonne quantité de produit d'association et poursuivre l'agitation.
5. Remplir le réservoir de pulvérisation avec le reste de la quantité d'eau requise.

Note : Suivre l'étiquette du produit d'association pour l'ordre du mélange.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre (L'herbicide Simplicity GoDRI utilisé seul ou en mélange en réservoir)

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Simplicity GoDRI seul ou mélangé en réservoir en tant que pulvérisation générale. Appliquer l'herbicide Simplicity GoDRI seul aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation de 50-100 L d'eau/ha. Si mélangé en réservoir, se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives additionnelles et pour connaître les volumes d'eau, les précautions à prendre et les mauvaises herbes supprimées.

(2) Application aérienne

Mode d'emploi

Ne pas employer des personnes pour faire la signalisation au sol.

Utiliser l'herbicide Simplicity GoDRI seul ou mélangé en réservoir avec soit MCPA ester, soit Buctril M pour un traitement généralisé par voie aérienne. Appliquer l'herbicide Simplicity GoDRI et le MCPA ester ou le Buctril M aux taux recommandés tel qu'indiqué ci-dessus. Appliquer un volume de pulvérisation minimal de 30 L d'eau / ha. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles et pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage soit uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions d'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent du mélange et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

- Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.
- Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :
Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

ZONES TAMPONS

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des	
			Habitats d'eau douce	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, Blé durum, Blé d'hiver, Triticale		1	2
Aerial	Blé de printemps, Blé durum, Blé d'hiver, Triticale	Avion	1	70
		Hélicoptère	1	60

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Simplicity GoDRI est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Simplicity GoDRI et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies adaptées à la gestion de la résistance

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Simplicity GoDRI ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au champ, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marques des Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

011620

Code de l'étiquette: CN-31916-011-F

Remplace: CN-31916-010-F